

Paroisse de Sainte Marie en Pévèle 141 rue Nationale 59710 Pont à Marcq

Tél: 03 20 61 48 00

Enregistrement N°					
N I O	24				

Votre DEMANDE de CELEBRATION de MESSES 2024

Les "honoraires de messe" sont des offrandes faites aux prêtres à l'occasion d'une messe demandée, à une intention (ex: pour un défunt, un malade, un remerciement, un examen réussi, etc.)

Leur montant est fixé par les évêques de France, actuellement: - - - > Depuis Janvier 2020

18,00€

(et les déposer avant le jeudi midi pour les messes de week-end)

	Intention à formuler	Lieu souhaité	Heure	Date de la(des) célébration(s)	Honoraires à verser			
1								
2					€			
3					€			
4					€			
5					€			
6					€			
7					€			
	Total des honoraires de messes à verser>							
	Vos nom et adresse :							
	Votre téléphone : Merci							
	Somme reçue par Espèces		€					
	Chèque BANQUE :	CDN	N°4000045		€			

N.B. - Avec cette feuille, déposez votre chèque au nom de "Paroisse Sainte Marie en Pévèle"

au <u>presbytère de PONT à MARCQ</u>: 141 rue nationale Permanence : :Samedi matin de 9h30 à 11h30

ou la remettre à :

Monique DELANNOY 34 Rue Calmette Guérin ENNEVELIN

tel:0634386040 - 0320848213

Consultez le calendrier mis à votre disposition au fond des nos 6 églises ou, dans votre journal paroissial

Site Internet: www.saintemarieenpevele.fr

pour connaître la date et le lieu qui vous conviendront le mieux pour ces célébrations,